



GRAND CONSEIL

## **Interpellation - 26\_INT\_28 - Loïc Saugy et consorts - Conséquences économiques d'une éventuelle propagation de la dermatose nodulaire contagieuse : quelle préparation pour l'ensemble de la filière agroalimentaire vaudoise ?**

### Texte déposé :

L'apparition de la dermatose nodulaire contagieuse dans des régions proches de la Suisse suscite une inquiétude légitime au sein du monde agricole. Les mesures prises par les autorités fédérales, notamment l'interdiction de l'estivage sur territoire français pour l'été 2026, illustrent le niveau de vigilance sanitaire nécessaire face à cette épizootie. (référence à la Résolution Pierre-François Mottier 26\_RES\_3)

Si ces mesures visent à prévenir l'introduction de la maladie sur le territoire national, le scénario d'une apparition de cas en Suisse ne peut toutefois être totalement exclu. Dans une telle situation, les protocoles sanitaires prévoient notamment l'abattage des cheptels touchés afin d'éviter toute propagation.

Au-delà des conséquences directes pour les exploitations agricoles concernées, une telle situation pourrait également entraîner des répercussions importantes sur l'ensemble de la filière agroalimentaire. La disparition temporaire d'un cheptel laitier implique en effet une interruption immédiate de la production de lait, avec des conséquences potentielles pour les fromageries, les laiteries, les affineurs, les transporteurs ainsi que pour certaines filières de qualité ou d'appellation.

Dans certaines régions, la transformation du lait repose sur un tissu économique local particulièrement structuré et interdépendant. Une baisse soudaine de la production pourrait fragiliser ces structures et engendrer des effets économiques significatifs.

Dans ce contexte, le Conseil d'État est invité à répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil d'État a-t-il évalué les conséquences économiques qu'aurait l'apparition de la dermatose nodulaire contagieuse sur l'ensemble de la filière laitière et fromagère vaudoise ?
2. Existe-t-il une analyse des risques portant non seulement sur les exploitations agricoles, mais également sur les entreprises de transformation et les autres acteurs économiques de la filière ?
3. Le canton dispose-t-il d'instruments ou de dispositifs permettant d'accompagner économiquement les acteurs de la transformation (fromageries, laiteries, affineurs) qui pourraient être indirectement touchés par l'abattage de cheptels ?
4. Une coordination est-elle prévue avec la Confédération et les organisations professionnelles afin d'anticiper les conséquences économiques d'une éventuelle épizootie ?

5. Le Conseil d'État envisage-t-il la mise en place d'un dispositif de suivi ou d'une cellule de coordination permettant d'évaluer rapidement les impacts sur la filière et d'identifier les mesures de soutien nécessaires ?

Conclusion : Ne souhaite pas développer

Date de dépôt : 17.03.2026

Cosignatures :

1. Alexandre Berthoud (PLR)
2. Bernard Nicod (PLR)
3. Blaise Vionnet (V'L)
4. Carole Dubois (PLR)
5. Carole Schelker (PLR)
6. Denis Dumartheray (UDC)
7. Elodie Golaz Grilli (PLR)
8. Fabrice Tanner (UDC)
9. Florence Gross (PLR)
10. Géraldine Dubuis (VER)
11. Gérard Mojon (PLR)
12. Graziella Schaller (V'L)
13. Hadrien Buclin (EP)
14. Isabelle Freymond (IND)
15. Jean Valentin de Saussure (VER)
16. Jean-Daniel Carrard (PLR)
17. Jean-Marc Udriot (PLR)
18. John Desmeules (PLR)
19. Josephine Byrne Garelli (PLR)
20. Kilian Duggan (VER)
21. Laurence Bassin (PLR)
22. Laurence Creteigny (PLR)
23. Marc Morandi (PLR)
24. Marc-Olivier Buffat (PLR)
25. Martine Gerber (VER)
26. Maurice Neyroud (PLR)
27. Monique Hofstetter (PLR)
28. Nicolas Bolay (UDC)
29. Nicolas Suter (PLR)
30. Olivier Agassis (UDC)
31. Olivier Petermann (PLR)
32. Pierre-André Romanens (PLR)
33. Pierre-François Mottier (PLR)
34. Quentin Racine (PLR)
35. Regula Zellweger (PLR)
36. Sergei Aschwanden (PLR)
37. Stéphane Jordan (UDC)
38. Thierry Schneiter (PLR)

39. Valérie Zonca (VER)